

M. Dijoan a Lyon Paris 31 x 1863

Monsieur le Directeur de la Revue

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée,
et suis très sensible aux sentiments que
vous voulez bien m'exprimer tant
en votre nom qu'en celui des membres
de votre groupe. Mes sympathies, vous
le savez, serent toujours acquies,
aux esprits sages et élevés qui
mettent en pratique les principes de
notre Sainte Doctrine sans arrière
pensée, et je me ferais tout pour
d'aider de mes conseils ceux qui croient
en avoir besoin et serent disposés à
l'y conformer.

La somme sera adressée comme
par le passé.

Quant à la somme de deux cent
soixante quatre francs pour vous,
m'êtes redoublée, selon votre reconnaissance
de 22 ju 1862 pour les ouvrages que
je vous ai fournis, ^{plus} ~~est~~ abandonnés
en faveur de ceux de nos frères qui, dans
ce mauvais saison au moment
meurent avoir des besoins pressants,
Je vous prie de dispenser, en conséquence,
de ce que vous pourriez s'occuper

Sur cette ordonnance ~~quant à~~ l'usage qui
ne pouvant par payer, veuillez les
en tenir quittes de mon part,

Recevez cher Monsieur, l'assurance
de mon fraternel dévouement

etc



CDOR

FEAL - FUNDAÇÃO

CENTRO DE
DOCUMENTAÇÃO
E OBRAS RARAS

ESPIRITA ANDRÉ LUIZ

M. Dijoud à Lyon.

Paris 31 X 1863.

Mon cher Monsieur Dijoud,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, et [je] suis très sensible aux sentiments que vous voulez bien m'exprimer tant en votre nom qu'en celui des membres de votre groupe. Mes sympathies, vous le savez, seront toujours acquises aux spirites sincères et dévoués qui mettent en pratique les principes de notre sainte doctrine sans arrière pensée, et je me ferai toujours un devoir d'aider de mes conseils ceux qui croiront en avoir besoin et seront disposés à s'y conformer.

La *Revue* vous sera adressée comme par le passé.

Quant à la somme de deux cent soixante quatre francs dont vous m'êtes redevable, selon votre reconnaissance du 22 7^{bre} 1862 pour les ouvrages que je vous ai fournis, j'en fais abandon en faveur de ceux de nos frères qui, dans la mauvaise saison où nous sommes, peuvent avoir des besoins pressants. Je vous prie de disposer, en conséquence, de ce que vous pourrez recouvrer sur cette créance. Ceux qui ne pourront pas payer, veuillez les en tenir quittes de ma part.

Recevez cher Monsieur, l'assurance de mon fraternel dévouement,

A.K.

Senhor Dijoud, em Lyon.

Paris, 31 de dezembro de 1863.

Meu caro senhor Dijoud,

Recebi a carta que o senhor me enviou e fico bastante sensibilizado pelos sentimentos que teve a bondade de exprimir, tanto em seu nome como no dos membros de seu grupo. Minhas simpatias, como o senhor sabe, pertencerão sempre aos espíritas sinceros e dedicados que põem em prática os princípios de nossa santa doutrina sem segundas intenções, e será sempre para mim um dever ajudar, com meus conselhos, os que crerem necessitar deles e estiverem dispostos a se conformar a eles.

A *Revista* continuará a ser-lhe remetida.

Quanto à soma de 264 francos que o senhor me deve, conforme seu reconhecimento de 22 de setembro de 1862, pelas obras que lhe forneci, eu a deixo em favor dos nossos irmãos que, na má estação em que estamos, possam ter necessidades prementes. Peço-lhe que disponha, em consequência, do que puder reembolsar desse crédito. Os que não puderem pagar, queira quitá-los de minha parte.

Receba, caro senhor, a certeza de meu fraternal devotamento,
Allan Kardec.